

MAIRIE DE JOSSELIN
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2010

L'an deux mil dix, le 18 Janvier à 20 heures 15, le Conseil Municipal de JOSSELIN, légalement convoqué le 11 Janvier 2010, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de JOSSELIN sous la présidence de Monsieur SEVENO, Maire.

Etaient présents : M. SEVENO, Maire, M. GRIGNON, M. ALLIX, M. YHUEL, Mme GUILLAS-GUERINEL, Adjoint, M. GICQUEL, Melle LE BRETON, Conseillers municipaux délégués, M. JAGOUDET, Mme ALLAIN, Mme COLINEAUX-JUGUET, M. CAMUS, M. LEFEVRE, M. LANCEREAU, Mme BOUSSICAUD, M. ASTRUC, M. COUE, M. NAYL, Mme HEDAN-DUPUIS

Etaient représentés : Mme GOURVELLEC-PICARD par M. ASTRUC.

Secrétaire : M. ASTRUC.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

Par Monsieur SEVENO, Maire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la précédente séance.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Par Monsieur GRIGNON, 1^{ER} Adjoint

Le Conseil Municipal élit comme secrétaire de séance Monsieur Jean-Pierre ASTRUC.

AJOUT DE DEUX BORDEREAUX ET RETRAIT D'UN BORDEREAU

Par Monsieur SEVENO, Maire

Le Maire demande d'ajouter deux bordereaux à l'ordre du jour :

- Restauration de la Maison des Porches, 21 rue Olivier de Clisson – Maîtrise d'œuvre
- Convention d'utilisation des équipements sportifs par les collèges et le lycée professionnel année scolaire 2009-2010

Il demande de retirer le bordereau suivant :

- décision sur la destination sur la destination de l'immeuble situé 4 rue des trente

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

PRESENTATION DU PROJET DE PARTENARIAT BIBA PAR LES ELEVES DU COLLEGE SAINTE MARGUERITE

Monsieur GONNY, directeur du collège Sainte Marguerite remercie le conseil municipal de l'accueillir avec Madame LE GAILLARD et deux élèves. Il remercie également la commune pour le partenariat avec l'UIMM dans le cadre du concours BIBA qui se déroulera au mois de juin et qui met en compétition plusieurs collèges publics et privés du Morbihan.

Le but de ce projet est de faire découvrir la diversité des métiers exercés au sein des services de la commune.

Madame LE GAILLARD, professeur, précise que la classe de 3^{ème} C a choisi l'option découverte professionnelle 3 heures. Dans le cadre de cette option, le champ de découverte des professions est totalement ouvert.

Marine LE BORGNE et Romain CHEVREAU, élèves Josselinais en classe de 3^{ème} C, présentent leur projet au conseil municipal. Il s'agit par le biais du projet du circuit « au fil de l'eau » de découvrir les professions existantes dans une collectivité publique du niveau communal et leur imbrication. Concrètement, le travail de découverte se traduira par la réalisation d'une maquette, un film et un dépliant en lien avec le circuit « au fil de l'eau ».

Les élèves de cette classe seront présents dans les services pendant trois matinées en janvier et février 2010.

COMMISSION URBANISME, COMMUNICATION, JUMELAGES

BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES 2009

Par Daniel GRIGNON, Adjoint

L'article de la Loi n°95-127 du 8 février 1995 complété par la circulaire du 12 février 1996 prévoit que les assemblées délibérantes doivent statuer au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière qui sera annexé au compte administratif.

Le bilan des acquisitions, cessions et échanges réalisés au cours de l'année 2008 est présenté au conseil municipal.

Acquisitions de terrains :

* Délibération du 23 février 2009 - Acte du 10 juillet 2009

Acquisition de la parcelle AL 232 au prix de 17 309,16 € pour une superficie de 2 068 m².

Vendeur : Monsieur GESTIN

dans le but de desservir les terrains situés derrière les menuiseries Gautier – Zone de la Rochette.

* Délibération du 23 février 2009 - Acte du 26 avril et 6 juin 2009

Acquisition des parcelles AE 321 et AB 220 au prix de 197 232,00 € pour une superficie de 49 308 m².

Vendeurs : Consorts BLANCHE

dans le but du développement économique de la zone de la Belle Alouette

* Délibération du 18 juillet 2008 - Acte du 28 avril et 6 juin 2009

Acquisition des parcelles ZN 126 et ZN 128 au prix de 15 200,00 € pour une superficie de 4 343 m².

Vendeurs : Consorts BLANCHE

dans le but du développement économique de la zone de la Belle Alouette

* Délibération du 6 juillet 2009 - Acte du 14 Octobre 2009

Acquisition de l'ensemble terrain (parcelles AD 159 et AD 480) et immeuble (parcelle AD 166) situé sur 4 Rue des Trente au prix de 140 000,00 € pour une superficie de 1 658 m².

Vendeurs : Consorts BOURHIS

Destiné à devenir la « Maison de l'eau »

* Délibération du 6 juillet 2009 - Acte du 23 Octobre 2009

Acquisition de la parcelle AB 782 au prix de 7 395,50 € pour une superficie de 1 608 m².

Vendeur : Monsieur MARIAGE Jean Claude

Acquisition de la parcelle AB 780 au prix de 3 833,50 pour une superficie de 811 m²

Vendeurs : Consorts MARIAGE

dans le but d'y réaliser une réserve foncière

* Délibération du 20 avril 2009 - Acte du 25 juillet 2009

Acquisition des parcelles AB 161, AB 172, AB 223, AB 226 au prix de 144 477,00 € pour une superficie de 16 053m².

Vendeurs : Consorts LE BERD

dans le but d'y réaliser une réserve foncière

Cessions de terrains

* Délibération du 23 février 2009 – Acte du 30 Juin 2009

Cession de la parcelle AB 874 au prix de 18 673,20 € pour une superficie de 468 m²

Acquéreur : SCI de Brocéliande

dans le cadre de la création d'une micro crèche d'entreprises

* Délibération du 19 janvier 2009 – Acte du 20 mai 2009

Cession des parcelles AB 866 et AB 867 au prix de 39 075,50 € pour une superficie de 10 577 m²

Acquéreur : SCI LE CLAIR

dans le cadre de la création de son entreprise

* Délibération du 23 Avril 2008 – Acte du 28 février 2009

Cession de parcelle AC 657 au prix de 1 528,80 € pour une superficie de 91 m²

Acquéreur : Mademoiselle LE BRETON Céline

dans le cadre de l'agrandissement de sa propriété

PROJET DE DIVISION – BUTTE SAINT LAURENT

Par Daniel GRIGNON, Adjoint

Le projet de division de la parcelle communale située Butte Saint Laurent est présenté au conseil municipal.

Il prévoit la création de 4 lots (en plus des 2 lots déjà détachés) et respecte le schéma d'organisation prévu pour cette zone dans le PLU.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver ce projet de division destiné au développement de l'habitat dans ce secteur,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à déposer une demande de permis d'aménager, à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC – HAMEAU DE BELLEVUE (TRANCHE 1)

Par Daniel GRIGNON, Adjoint

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement « Hameau de Bellevue », Tranche 1, il est prévu l'éclairage public.

Le Syndicat Départemental d'Electricité du Morbihan a fait une proposition de convention à hauteur de 12 400,00 € H.T. soit 14 830,40 € T.T.C. Le SDEM participe à hauteur de 30 % du montant H.T. La participation restant à la charge de la Commune s'élève à 11 110,40 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions avec le SDEM
- d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

CONVENTION ELECTRICITE - HAMEAU DE BELLEVUE (TRANCHE 1)

Par Daniel GRIGNON, Adjoint

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement « Hameau de Bellevue » tranche 1, il est prévu une desserte en électricité.

Le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan a fait une proposition de convention, suivant l'étude établie par l'entreprise ALLEZ, pour un montant de 51 000,00 € H.T. (réseaux souterrains, conducteurs et coffrets de branchement)

Le SDEM participe à hauteur de 50 % du ticket bleu collectif et des réseaux électriques.

Il reste à la charge de la commune une participation financière de 50 % majorée du coût des coffrets de branchement soit la somme de 27 970,00 € H.T.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions avec le SDEM
- d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

CESSION DE TERRAIN MOULIN A TAN

Par Daniel GRIGNON, Adjoint

Par délibération en date du 6 juillet 2009, le conseil municipal a décidé de déclasser des parcelles dont celle située au Moulin à Tan pour une superficie de 215 m².

France Domaine évalue la valeur vénale unitaire de ce terrain entre 4,00 et 5,00 € le m² soit pour 215 m² entre 860 et 1075 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de procéder à la cession de cette parcelle au profit de Monsieur HAYS Samuel et de Mademoiselle BESNARD Aurélia, au prix de 860 euros maximum, frais de notaire en sus ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POINT SUR L'ACTIVITE DE LA COMMISSION

- La prochaine réunion de la commission aura pour objet la préparation du flash infos du mois de février ainsi que le lancement de la réflexion sur le prochain bulletin municipal annuel.

- Jumelages : l'accueil de Tard et Alzey (scolaires) puis l'accueil d'une délégation d'Alzey à l'occasion du festival médiéval seront à préparer très prochainement.

COMMISSION DEVELOPPEMENT, PATRIMOINE, CULTURE ET TOURISME

PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE POUR L'ANNEE 2010

Par Pierrick YHUEL, Adjoint

Monsieur Pierrick YHUEL présente les manifestations programmées pour l'année 2010.

La commission a souhaité proposer une programmation qui s'adresse à toutes les générations. La commission l'a élaborée en réduisant le budget prévisionnel par rapport à 2009.

En ce qui concerne les manifestations 2010, la fête de la musique, les festivités, le vide grenier à Sainte Croix en juillet, les expositions photos et marché de Noël sont reconduites.

Il est également prévu la Sainte Yves en mai, une pièce de théâtre de la Compagnie Humus en octobre.

PRE-CALENDRIER MANIFESTATIONS CULTURELLES MUNICIPALES et ASSOCIATIVES

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
		Du 5 mars au 7 avril			
	13	Concours de poésie et d'écriture (Médiathèque Yvonig Gicquel)	Du 12 au 16	Courant mai	
23	Concert Musiques Actuelles		Ateliers d'écriture (Médiathèque Yvonig Gicquel)	L'ART S'INVITE A JOSSELIN	
ADEC : Théâtre		6			
		ADEC : Théâtre	16	12 au 16	
30			Concert SLAM	Festival de théâtre de l'ADEC	
Cabaret : Eveil à la musique			17-18		19
			Salon des antiquaires		Spectacle arabe
					19 ou 20
					Fête de la Musique
JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1^{ère} quinzaine	4				4,5,6
EXPO. PHOTO	FESTIV'ETE				TELETHON
« Artistes d'ici »	Marché du terroir + fest noz				
13	11				
Banquet médiéval	FESTIV'ETE				
14	Concert Savaty Orchestar				
Festival médiéval	Fanfare				
14 soir					
Concert sur l'eau + Feu d'artifice					
21	18				

FESTIV'ETE	FESTIV'ETE	18-19			
Au fil de l'eau	Marché du Terroir + Cinéma Plein air	JOURNEES DU PATRIMOINE			
28				20	
FESTIV'ETE				Festival de théâtre de l'ADEC	
Chuchiffers (mus. Irlandaise)			30		
			THEATRE		
			Compagnie HUMUS		
			« la seine est un tigre »		

La commission souhaite développer les partenariats avec Ploërmel et Mauron. Elle souhaite aussi diffuser un calendrier des manifestations sur le Pays de Josselin.

COMMISSION ACTIONS SOCIALES, SANTE, SPORTS ET LOISIRS

POINT SUR LA BANQUE ALIMENTAIRE

Par Patrice LANCEREAU, Conseiller municipal

Elle dépend du CCAS directement, c'est un centre de distribution. La distribution des produits se fait le mercredi et le vendredi et environ 1 000 colis ont été distribués en 2009. Les bénéficiaires présentent un bon rédigé par l'assistant social. Le colis est fait suivant la composition de la famille. Il arrive aussi de donner des colis de première nécessité en urgence.

Il est constaté une augmentation de la distribution en 2009 par rapport à 2008.

Un approvisionnement mensuel se fait à Vannes selon un bordereau établi à l'avance. Deux fois par semaine, des bénévoles récupèrent des produits frais chez Carrefour Market. Cette année, lors de la collecte annuelle, 2,2 tonnes de denrées ont été récoltées par les 40 bénévoles et un groupe d'élèves du collège Sainte Marguerite. (Il serait souhaitable que le local de stockage des denrées actuellement à l'étage, soit plus accessible).

Le produit de la collecte est important mais le stock s'épuise rapidement.

Super U a toujours refusé de donner des produits comme Carrefour mais commence à s'interroger.

Un crédit est prévu au budget du CCAS pour pouvoir réapprovisionner la banque alimentaire. Monsieur LANCEREAU précise que les élèves du collège Sainte Marguerite ont également fait un don en argent suite à des actions de solidarité qu'ils ont menées.

Aujourd'hui, chaque commune est informée du nombre des bénéficiaires de cette aide sur le canton de Josselin.

L'argent versé par les subventions communales sert principalement au conditionnement du lait.

Une formation en hygiène et sécurité des aliments va être organisée par la banque alimentaire du Morbihan sur Josselin.

En cas d'alerte alimentaire, le numéro de téléphone d'un référent a dû être donné. Le suivi des denrées « produits frais » distribuées peut poser un problème de traçabilité.

Monsieur le Maire remercie Patrice LANCEREAU et son équipe pour le travail permanent effectué tout au long de l'année.

POINT SUR L'ACTIVITE DE LA COMMISSION

- CCAS : les demandes de prise en charge de factures sont de plus en plus importantes.

- La réunion de la commission du 12 janvier a été annulée, elle est reportée au 8 février. Une note sur le CLSPD sera jointe à la convocation.

- Maison de santé : un exemplaire du dossier de subvention DDR et un exemplaire du projet médical ont été remis à chaque conseiller municipal.

Monsieur le Maire souhaite qu'un engagement à s'installer dans les locaux de la part de professionnels de santé soit effectif avant la fin du premier trimestre. Il serait souhaitable pour faciliter la définition des conditions de recourir à un tiers spécialisé et la maire renouvelle l'offre d'accompagnement financier pour ce faire.

- Associations : une réunion est prévue avec les associations sportives et culturelles en présence du lieutenant FRANCOIS. Il précisera les règles relatives à l'ouverture temporaire des débits de boissons temporaires.

- Animations à destination des jeunes : 8 enfants ont participé à l'animation qui s'est déroulée pendant les vacances de Noël.

COMMISSION AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES BIENS COMMUNAUX

INVENTAIRE ZONES HUMIDES

Par Yves ALLIX, Adjoint

Un inventaire des zones humides sur la commune de JOSSELIN a été réalisé par le Grand Bassin de l'Oust. Ce document devra être annexé au Plan Local d'Urbanisme. Une permanence a été organisée à l'attention de la population afin de prendre en compte les remarques sur ce document.

Après avoir rappelé au conseil municipal les objectifs de l'inventaire des zones humides et les étapes de la procédure suivie dans ce dossier, Monsieur ALLIX présente une synthèse des résultats de l'inventaire cartographique de Josselin :

- 11,187 km de cours d'eau (0,927 km de cours d'eau en plus des 10,26 km figurant sur les cartes IGN) dont 0,252 km de ruisseau busé
- 13 plans d'eau de toutes tailles (mares, étangs...) : 3 plans d'eau IGN et 10 non IGN
- Zones humides représentent :
 - 12,01 ha soit 2,67 % du territoire
 - 46 zones humides distinctes
- situation hydrographique des zones humides
 - 92,7 % des zones humides sont des zones tampon (accolées au cours d'eau)

- 7,1 % des zones humides sont des zones d'émergence (sources)
- Humidité
 - 10,08 ha sont des zones à hydromorphie temporaire (milieu semi humide, assèchement estival possible)
 - 1,92 ha sont à hydromorphie permanente (milieu humide toute l'année, eau présente dans les premiers centimètres du sol)
- types de milieux rencontrés sur Josselin
 - bois : 4,58 ha
 - prairies humides : 4,9 ha
 - mégaphorbiaies (prairies naturelles à hautes herbes denses, souvent liées au cours d'eau, connaît des inondations fréquentes) : 1,98 ha
 - cultures : 0,24 ha
 - jardins : 0,31 ha

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les documents d'inventaire des zones humides tels qu'ils lui ont été présentés ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

A noter l'intervention suivante :

Monsieur ALLIX précise que des pêcheurs et un agriculteur ont été associés à l'étude. La carte sera consultable sur le site extranet.

CONVENTION AVEC L'AMISEP – CHANTIER NATURE « MUR AU PIED DU CHATEAU »

Par Yves ALLIX, Adjoint

Dans le cadre du programme d'action du Chantier Nature et Patrimoine, il est proposé de confier à l'association l'Alizé de Ploërmel (dépendant de l'AMISEP) l'habillage du mur parpaing existant au pied du Château.

En contre partie, la commune versera à l'association une subvention représentant une participation aux frais de transport et aux coûts salariaux des intervenants, ainsi que, le cas échéant le remboursement des dépenses de matériaux et la location de matériel de formation.

Le montant de la subvention s'élève à 4 380,00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier les travaux au chantier Nature et Patrimoine, chantier d'insertion agréé mis en place par l'Alizé de PLOERMEL (dépendant de l'association AMISEP) ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer la convention à intervenir ainsi que tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

CONVENTION AVEC L'AMISEP – CHANTIER NATURE « LOCAL POUBELLES – PLACE SAINT MARTIN »

Par Yves ALLIX, Adjoint

Dans le cadre du programme d'action du Chantier Nature et Patrimoine, il est proposé de confier à l'association l'Alizé de Ploërmel (dépendant de l'AMISEP) l'enlèvement d'un mur d'une longueur de 4,50 m et l'élévation d'un mur en pierre d'une longueur de 8 m et d'une hauteur de 1,30 m.

En contre partie, la commune versera à l'association une subvention représentant une participation aux frais de transport et aux coûts salariaux des intervenants, ainsi que, le cas échéant le remboursement des dépenses de matériaux et la location de matériel de formation.

Le montant de la subvention s'élève à 2 890,00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier les travaux au chantier Nature et Patrimoine, chantier d'insertion agréé mis en place par l'Alizé de PLOERMEL (dépendant de l'association AMISEP) ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer la convention à intervenir ainsi que tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

MISSION D'ASSISTANCE-CONSEIL RELATIVE A L'ELABORATION DU PROJET DE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2009

Par Yves ALLIX, Adjoint

Il est proposé au Conseil Municipal de passer un contrat d'assistance-conseil pour l'élaboration du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement pour l'exercice 2009 avec la DDEA - Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture devenue depuis le 1^{er} janvier 2010 DDTM – Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Le document devra être remis pour le 30 juin 2010.

Le montant de la prestation s'élève à 500,00 € H.T.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier la mission d'assistance-conseil relative à l'élaboration du projet de rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif à la DDEA du Morbihan ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

RESTAURATION DE LA MAISON DES PORCHES, 21 RUE OLIVIER DE CLISSON – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Par Daniel GRIGNON, Adjoint

Après l'acquisition de la maison des porches et dans le cadre du projet de restauration de l'édifice, une étude préalable portant sur la restauration des façades, couvertures et structures a été effectuée par Madame Marie-Suzanne de PONTAUD, architecte en chef des Monuments Historiques comme l'exige la procédure pour ce type de bâtiment protégé.

La toiture du bâtiment est dans un état de dégradation avancé et il semble important de prendre rapidement les mesures nécessaires à sa conservation et d'envisager au plus vite la programmation de travaux.

Il est proposé de confier la mission de maîtrise d'œuvre à Madame Marie-Suzanne de PONTAUD, Architecte en Chef des Monuments Historiques et Monsieur Pierre SABOUREAU, vérificateur des Monuments Historiques.

La mission comprend les éléments suivants :

- élaboration du dossier de consultation des entreprises
- assistance à la dévolution des marchés de travaux
- direction de l'exécution des marchés de travaux
- réception et règlement définitifs des travaux
- dossier documentaire et des ouvrages exécutés

Le montant total du forfait de rémunération s'élève à 68 079,33 euros H.T. soit 81 422,88 euros TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration des façades, couvertures et structures à Madame de PONTAUD et Monsieur SABOUREAU selon les conditions exposées ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération ainsi que tout avenant dans la limite de 5 %.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES, ECONOMIE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2010

Par Françoise LE BRETON, Conseillère Municipale déléguée pour les associations sportives, sports loisirs,

Pierrick YHUEL, Adjoint, pour les associations culturelles

Martine GUILLAS-GUERINEL, Adjointe, pour les associations sociales

Denis LEFEVRE, Conseiller Municipal, pour les associations scolaires

Jean-Pierre ASTRUC, Conseiller Municipal, pour les associations patriotiques, divers, extérieurs à Josselin ainsi que les cotisations.

En introduction, Monsieur SEVENO, précise au Conseil Municipal qu'il avait donné pour principe à la commission de préparer l'attribution des subventions dans le cadre d'une enveloppe fermée égale au maximum à celle attribuée en 2009.

Monsieur le Maire souligne la qualité du travail préparatoire fait par Françoise LE BRETON et Françoise BOUSSICAUD qui ont dépouillé les dossiers déposés par les associations et suggéré des critères pertinents d'attribution validés par la commission des finances. Il les en remercie vivement.

Monsieur SEVENO rappelle qu'en surcroît de subventions, la commune apporte aussi aux associations : des équipements techniques améliorés au fil des ans, du matériel spécifique, des locaux, couvre des charges de fonctionnement (EDF, SAUR, chauffage), met à disposition les agents des services techniques... pour un montant global équivalent aux sommes accordées sous forme de subventions. Cette estimation exclut les investissements et les réparations.

Enfin, il précise que la commission souhaite que les points suivants, conditionnant le versement de la subvention, soient rappelés aux associations :

- la remise d'un dossier de demande renseigné
- la commune demande à être convoquée à l'assemblée générale annuelle,
- La subvention sera versée après que l'association a justifié la création d'une manifestation sur le territoire ou une participation effective à une animation publique.

Sur proposition de la commission « Administration générale, ressources humaines et financières, économie », le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide l'attribution des subventions suivantes et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention et tout document relatifs à cette décision :

Le Conseil Municipal précise que les subventions ne seront versées qu'aux associations ayant satisfait les critères énoncés.

Subventions aux associations 2010	Vote du Conseil Municipal	
	ordinaire	exceptionnelle
SPORT		
Subventions de fonctionnement :		
forfait 200 € pr nbre total licenciés < 30	200,00	
forfait 300 € pr nbre total licenciés 31 à 50	300,00	
forfait 350 € pr nbre total licenciés > 50	350,00	
Base par licencié de moins de 20 ans	17,85	
Pétanque	271,40	
Le roncier Gym-Bask-Canoë Kayak : 2135 € + 1831.55 € + 746.25 € subv except centenaire et développemnt gym Subv 10 % masse salariale animateurs Gym 614,10 €+ basket 460,50 €	4 712,80	1 900,00
		1 074,60
Judo club	1 171,10	
Flèche josselinaise	657,00	1 000,00
Union cycliste Josselinaise	460,65	
UCJ : course annuelle en août (verser la subv juste après manifest.)	778,26	
CSJ (Club Sportif Josselinois : football) subvention 10 % masse salariale des animateurs	2 259,95	
Tennis Club	921,20	
Sobu Kan Aïki Josselin	163,20	

	11 395,56	3 974,60
CULTURE		
Cinéma Beaumanoir	816,00	
Eveil à la musique 10 €/élève josselinais pour les moins de 20 ans SIEGE A PLOERMEL	60,00	
Association FORUM siège GUILLAC école musique 10 €/élève josselinais pour les moins de 20 ans SIEGE A GUILLAC	200,00	
Comité de Jumelages (reportage sur Josselin subv except)	1 249,50	
Centre de musique sacrée + semaine	3 500,00	
Pour les associations suivantes, il est proposé d'attribuer une subvention de base de 336,60 euros puis une subvention exceptionnelle qui sera versée si l'association organise une manifestation gratuite à Josselin dans l'année.		
A d e c 56	336,60	479,40
Festival théâtre + atelier théâtre		6 500,00
Amis de la basilique	336,60	
Arabesque	336,60	
Musigallèse base 336,60 € + 10 €/élève josselinais de moins de 20 ans	336,60	
Histoire et Patrimoine du pays de Josselin	336,60	600,00
Petites roches	100,00	
	7 608,50	7 579,40
ECOLEES		
A p e l Notre Dame du Roncier	1 173,00	
Apel Collège Sainte Marguerite	234,60	
Amicale laïque Suzanne Bourquin	1 275,00	
Echo des cartables	132,60	
Asso sport notre dame	270,30	
Asso sport Max Jacob	632,40	
Asso sport Ste Marguerite	632,40	
Asso sport Lycée Ampère	632,40	
Foyer Socio-Educatif (FSE) collège Max Jacob	100,00	
	5 082,70	0,00
SPORTS - LOISIRS		
Société des courses hippiques	1 900,00	
Le Cruquel Josselin Semi marathon	561,00	
Joyeux joggeurs	561,00	
Josselin Badminton	241,00	
Boule Josselinaise	241,00	
Familles rurales (patchwork)	241,00	
	3 745,00	0,00
SOCIAL		
Foyer Logement La Pommeraie	21,00	
A d m r (Aide à Domicile en Milieu Rural)	3 200,00	
Croix rouge	466,14	
Donneurs de sang	173,40	
	3 860,54	0,00
PATRIOTIQUE		
U n c (Union Nationale Anciens Combattants)	89,25	
U f a c subv non versée en 2008	89,25	
F f i	89,25	
F n a c a	89,25	
	357,00	
DIVERS		
Office tourisme	43 562,50	2 075,00
Amicale du Personnel Communal	3 060,00	

Club de l'amitié	336,60	
La cabane aux petits pieds	100,00	
	47 059,10	2 075,00
ASSOCIATIONS EXTERIEURES A JOSSELIN		
La Santé de la Famille - section morbihannaise	51,00	
ADFI	51,00	
Adavi 56 (Ass Dép d'Aide aux Victimes des infractions)	51,00	
Veuves et veufs du Morbihan	51,00	
Amis de la Route des ducs de bretagne	187,68	
Handisport	100,00	
Entente Morbihannaise du sport Inspection Académique Vannes	405,00	
Asso. Ligue contre cancer	150,00	
Fonds dépal solidarité logement	270,00	
Catastrophe Haïti		1 000,00
	1 316,68	1 000,00
DIVERS		
Divers subv. Exceptionnelles		0,00
Divers subventions ordinaires	1 874,00	
	1 874,00	0,00
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES HORS JOSSELIN		
Subvention / élève	35,30/élèv	
Chambre de Métiers Morbihan	282,40	
ISSAT centre formation apprentis pays de Vilaine	35,30	
	317,70	
CLASSE D'INTEGRATION SCOLAIRE CANTINE		
Ecole St Louis PLOERMEL : Pas d'enfant scolarisé pour l'année scolaire 2009-2010	0,00	
CLASSE D'INTEGRATION SCOLAIRE FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
Ecole St Louis PLOERMEL : pas d'enfant scolarisé pour l'année scolaire 2009-2010	0,00	
STAGES DE FORMATION EN SITUATION DE LYCEEN A VERSER A L'ECOLE ET NON ELEVE		
Forfait 100 €/Lycéen sur justificatif à verser après le voyage		
forfait 150 €/étudiant stage hors frontières européennes, durée minimum 1 mois, sur justificatif des dépenses, à verser après le voyage		
Provision	500,00	
TOTAL	83 116,78	14 629,00

A noter les interventions suivantes :

- Mme Dupuis signale que l'association d'assistantes maternelles « la cabane aux petits pieds » s'était vu proposer un local à la maison des associations, zone de la Rochette, mais la PMI n'a pas donné son agrément. En effet, le service PMI n'autorise pas le regroupement des assistantes maternelles avec les enfants sans la présence d'un professionnel.

Le Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes organise des animations pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent.

Toutefois, c'est important que les assistantes maternelles puissent se retrouver aussi sans la présence des enfants.

- Le Secours Catholique n'a pas sollicité de subvention compte tenu du local nouvellement mis à disposition.

CONVENTION ECOLES PRIVEES – FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Par Denis LEFEVRE, Conseiller Municipal

Dans le cadre de la convention mise en place avec l'école Notre Dame du Roncier concernant le versement d'une subvention communale pour frais de fonctionnement et par comparaison avec les dépenses de fonctionnement des écoles publiques Suzanne Bourquin, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le crédit alloué aux écoles maternelle et primaire privées pour les frais de fonctionnement à :

- 931,46 euros par élève pour l'école maternelle
- 338,07 euros par élève pour l'école primaire

Soit

- pour la maternelle, la somme de 51 230,30 € pour les 55 enfants josselinais est provisionnée
- pour la primaire, la somme de 24 002,97 € pour les 71 enfants josselinais est également provisionnée

A noter l'intervention suivante :

Patrice CAMUS précise qu'une école privée doit répondre à un cahier des charges pour obtenir le contrat d'association : contrat qui vient d'être validé par l'Education nationale.

Monsieur SEVENO précise que c'est la communauté de communes qui a la compétence scolaire pour les écoles publiques. Or, selon la loi du 4 août 2006, la communauté de communes devrait normalement prendre en charge toutes les écoles privées présentes sur son territoire : au cours de l'année 2010, la communauté de communes va explorer les conditions d'application de la loi sur notre territoire qui fait exception dans la mesure où il n'y a qu'une seule école publique.

FOURNITURES SCOLAIRES

Par Denis LEFEVRE, Conseiller Municipal

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 30 euros par élève pour l'année 2010, le crédit alloué aux écoles maternelle et primaire privées pour les fournitures scolaires, soit la somme de 3 780 euros pour les 126 enfants josselinois.

Le crédit sera versé sur présentation des factures.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE CANTINE DES ECOLES PRIVEES

Par Denis LEFEVRE, Conseiller Municipal

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire l'aide à la cantine privée pour les élèves de JOSSELIN fréquentant cette cantine, de la même manière qu'en 2009. Cette aide est une contrepartie de la part financière supportée par la communauté de communes au profit des élèves des écoles publiques ½ pensionnaires.

Cette aide sera, pour l'année 2010, de 122,50 euros par élève, soit la somme de 12 985 € pour les 106 enfants josselinois

Le crédit correspondant sera inscrit au compte 6574 du budget primitif 2010.

ARBRE DE NOEL

Par Denis LEFEVRE, Conseiller Municipal

Après examen par la Commission « Administration générale, ressources humaines et financières »,

le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer un crédit de 9 euros par élève de JOSSELIN (écoles primaires et maternelles privées et publiques). Ce crédit sera soit utilisé par la commune pour l'organisation d'un spectacle à destination des écoles sur le temps scolaire soit versé aux écoles sous la forme d'une subvention pour l'arbre de Noël.

La liste des élèves nécessaire à la définition du crédit global sera demandée en décembre 2010. Le crédit correspondant sera inscrit au budget primitif de 2010.

SORTIES ANNUELLES

Par Denis LEFEVRE, Conseiller Municipal

De nombreuses demandes de subventions sont présentées de façon ponctuelle par les établissements scolaires en vue d'obtenir des subventions pour les familles dont les enfants participent aux sorties annuelles.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, qu'à l'exclusion des échanges avec les Communes jumelées de QUIBERON et d'ALZEY, qui font l'objet de subventions spécifiques, d'accorder comme en 2009 un crédit unique de 5,50 euros maximum par élève de JOSSELIN (écoles primaires et maternelles privées) pour une seule sortie annuelle soit la somme de 693,00 € pour les 126 enfants josselinois

Les sorties annuelles concernant les écoles publiques sont prises en charge par la communauté de communes du Pays de Josselin du fait du transfert de la compétence Ecole.

Le crédit correspondant sera inscrit au compte 6574 du budget primitif 2010.

TRANSPORT PISCINE

Par Denis LEFEVRE, Conseiller Municipal

Afin d'établir la parité entre réseau privé et réseau public pris en charge par la Communauté de Communes, la commission des finances propose de prendre en charge les factures de transport vers la piscine pour les écoles privées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre en charge les factures de transport, à hauteur de 115,50 euros par séance, soit la somme de 1 848,00 € pour les 16 séances prévues.

Cette somme sera versée à l'OGEC sur présentation de justificatifs de transport.

TRANSPORT QUIBERON – ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES

Par Denis LEFEVRE, conseiller municipal.

Dans le cadre du jumelage Josselin-Quiberon, la Commune décide de prendre à sa charge le coût d'un transport annuel pour l'Ecole Notre Dame du Roncier avec un plafond de 500 €.

Le crédit sera versé sur présentation d'une facture.

Le Conseil Municipal précise que la Communauté de Communes du Pays de Josselin prend en charge cette subvention pour le groupe scolaire Suzanne Bourquin.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL 2009

Par Joseph SEVENO, Maire

Lors du vote du budget primitif, il n'avait pas été prévu suffisamment de crédits pour les écritures en raison de la prise en charge notamment des salaires des services techniques ayant effectué des heures dans le cadre des travaux en régie.

Pour tenir compte de cet élément, et afin de pouvoir procéder aux opérations d'ordre entre les sections d'investissement et de fonctionnement,

Vu l'article L1612-11 du code général des collectivités territoriales,

il est proposé au conseil municipal de procéder à la modification suivante :

En dépenses d'investissement :

- chapitre 0401 – compte 21318 – autres bâtiments publics	+ 43 200
- chapitre 041 – compte 2315 – installations, matériels et outillage	- 31 800
- chapitre 21 – compte 2111 – terrains nus	- 11 400

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à procéder à cette modification budgétaire ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES COLLEGES ET LE LYCEE PROFESSIONNEL - ANNEE SCOLAIRE 2009 - 2010

Par Jacky GICQUEL, Conseiller municipal délégué

Une nouvelle convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs communaux a été passée en 2007 avec d'une part, les établissements scolaires de JOSSELIN (collèges Max Jacob et Sainte Marguerite et Lycée Ampère), d'autre part, le Conseil Général et le Conseil Régional.

Il y a lieu de passer un nouvel avenant pour déterminer les tarifs afin de calculer le montant de la participation financière de chaque établissement pour cette année scolaire à savoir :

- Complexe sportif Michel Juguet : 5,03 €/heure
- Plein air : 1,70 €/heure

Ces tarifs sont les mêmes que ceux votés par le Département et identiques à l'année scolaire précédente.

Un planning a été fourni par les établissements pour ces deux types d'installations proposées permettant ainsi de calculer, en fonction du temps passé, le montant dû par chaque établissement scolaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer les tarifs comme énoncés ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer l'avenant à la convention pour l'année scolaire 2009-2010 ainsi que tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

DON EN FAVEUR D'HAITI

Suite au tremblement de terre qui a touché Haïti, et en raison de la situation catastrophique qui frappe ce pays aujourd'hui, après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de faire un don de 1 000 euros en faveur de
- autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

DIVERS

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU 10 DECEMBRE 2009

Aucune observation n'est formulée.

AFFAIRES DIVERSES

Information concernant l'ARIC

Le 30 janvier prochain est prévu une formation Action Sociale (thème CCAS ou CIAS) : à ce jour, seulement trois personnes inscrites.

Le 09 février 2010 : Conférence-débat sur la politique enfance-adolescence

puis à 20h30 : présentation du programme européen concernant la validation des acquis de l'expérience en tant qu'élus.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL 2009

Par Joseph SEVENO, Maire

Lors du vote du budget primitif, il n'avait pas été prévu suffisamment de crédits pour les écritures en raison de la prise en charge notamment des salaires des services techniques ayant effectué des heures dans le cadre des travaux en régie.

Pour tenir compte de cet élément, et afin de pouvoir procéder aux opérations d'ordre entre les sections d'investissement et de fonctionnement,

Vu l'article L1612-11 du code général des collectivités territoriales,

il est proposé au conseil municipal de procéder à la modification suivante :

En dépenses d'investissement :

- chapitre 040 - compte 21318 - autres bâtiments publics + 43 200

- chapitre 21 - compte 2111 - terrains nus - 43 200

En recettes de fonctionnement

- chapitre 042 - compte 72 - immobilisations corporelles + 43 200

- chapitre 75 - compte 752 - revenus des immeubles - 43 200

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à procéder à cette modification budgétaire ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Cette délibération annule et remplace celle du 18 janvier 2010 visée en Sous-Préfecture le 20 janvier 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.